



## FICHE DE MISSION

### ACCOMPAGNATEUR SORTIES LOISIRS

Afin de devenir accompagnateur lors de sorties loisirs, vous vous engagez à :

- Respecter le guide déontologique de l'APF.
- Respecter la charte, le projet associatif, et l'éthique de l'Association.
- Etre garant de l'image véhiculée par l'APF.

Missions de l'accompagnateur :

- Partager une journée conviviale avec les adhérents et bénévoles
- Etre ponctuel
- Accompagner et aider la personne en situation de handicap dans tous les gestes nécessitant de l'aide.
- Etre à l'écoute de la personne en situation de handicap.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Aimer les contacts humains et la vie en collectivité.
- Participer à l'organisation, aider à la mise en place d'activité.
- Pousser les fauteuils, aider les adhérents à s'habiller, s'alimenter le cas échéant

En tant qu'accompagnateur, je m'engage à respecter les missions ci-dessus.

A :

Le :